

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 92/2022

Objet : **Décision modificative n°1**

Budget annexe du Sagnon

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juin 2022.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : BLANC Michel.

Pour la Commune de **CABANNES** : ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : Éric CHAUVET, JARILLO Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie.

Pour la Commune de **GRAVESON** : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'**ORGON** : PORTAL Serge.

Pour la Commune de **PLAN ORGON** : COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*), BIANCONE Edith (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à ONTIVEROS Christian*),

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), SEISSON Jean-Pierre (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*).

Pour la Commune d'**EYRAGUES** : POURTIER Yvette (*absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la Commune de **PLAN ORGON** : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à VALLET Jocelyne*).

Pour la Commune de **NOVES** : FERRIER Pierre, (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de **ROGNONAS** : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à ALIZARD Dominique*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'**EYRAGUES** : TROUSSEL Marc, DELABRE Éric.

Pour la Commune de **ORGON** : YTIER CLARETON Angélique.

Secrétaire de séance : M. ROBERT Daniel

M. le Vice-Président en charge des finances expose qu'afin de procéder à des régularisations d'écritures sollicitées par la trésorerie, il convient de voter une décision modificative n°1.

Il s'agit de régulariser :

- une participation de 175 000 € initialement inscrite au compte 1338 afin de l'imputer au compte 7478,
- un solde de 64 376.64 € au compte 1068 résultant d'une affectation effectuée à tort sur ce compte, pour le réintégrer au compte 7785.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la reprise au compte 7785 de l'affectation effectuée à tort au compte 1068, pour un montant de 64 376.64 €,

APPROUVE la reprise au compte 747 de la participation initialement comptabilisée au compte 1338, pour un montant de 175 000 €,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe du Sagnon en découlant, telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice :	42
Votants :	38
Votes pour :	38
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juin 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,



20003508700036

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP - ZAC DU SAGON

DM n°1 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	239 376,64 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	239 376,64 €	0,00 €	0,00 €
R-7785-01 : Excédent d'investissement repris au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 376,64 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 376,64 €
R-74718-01 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	175 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	175 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	239 376,64 €	0,00 €	239 376,64 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	239 376,64 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	239 376,64 €
D-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	64 376,64 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	64 376,64 €	0,00 €	0,00 €
D-1338-01 : Autres	0,00 €	175 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'Investissement	0,00 €	175 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	239 376,64 €	0,00 €	239 376,64 €
Total Général		478 753,28 €		478 753,28 €